



PREAVIS MUNICIPAL N° 9/2018

Budget communal 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

PREAMBULE

Le budget 2019 présente un excédent de charges de CHF 48'890.00 en tenant compte du maintien du taux d'impôt communal de 57 cts, tel qu'accepté par votre Conseil le 29 octobre dernier.

Les chapitres suivants influencent principalement l'évolution du budget 2019 :

- 2 FINANCES
- 22 SERVICE FINANCIER
- 72 PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE

Dans un premier temps, pour notre budget, nous avons repris poste par poste les chiffres des comptes 2017 pour les trois rubriques ci-dessus.

Souvenez-vous, pour la première fois depuis longtemps, dans les comptes 2017 figurent les acomptes définitifs reçus de l'Administration Cantonale des impôts.

Dans ces mêmes comptes figurent également les acomptes définitifs payés pour la facture sociale, péréquation et police.

Le retour sur les acomptes payés en trop en 2017 correspondait au montant de la baisse des rentrées fiscales. Ainsi, et après avoir reçu les acomptes à payer pour 2019, nous avons ajusté les rentrées fiscales du même montant.

320 Forêts et 321 Gravière et Décharges

En vue de la création prochaine d'un groupement forestier en lieu et place du triage forestier, nos forêts seront mises en bail et gérées par le groupement forestier. Seul le résultat figurera dans le compte 320.3520.

L'entretien et les subventions des murs ont été sortis des forêts et figurent séparément.

L'exploitation de graviers en forêt débutera au printemps 2019 ; nous estimons le produit de vente de graviers à CHF 400'000.

Le produit de la vente de bois en provenance du déboisement nous revient en totalité. Il figure sous 321.4360.

L'évolution des dépenses communales pour 2019 est constante, comme c'est le cas depuis de nombreuses années.

Les écarts significatifs par rapport au budget 2018 sont énumérés et commentés ci-après :

1 ADMINISTRATION GENERALE

Total des charges en légère augmentation et revenus stables.

11 Administration

- 110.3010 Traitement du personnel ajusté de 1% d'augmentation de salaire (non linéaire et au cas par cas) et montant en attente d'une décision
- 110.3170 Ce poste inclut notre participation à la réception du nouveau président du Grand Conseil en la personne de notre syndic, Yves Ravenel, le 3 septembre 2019.
Est incluse également la participation à la sortie des Aînés à la Fête des vigneron.

18 Transports publics

- 180.3510 Diminution de notre participation au transport bassin Nyon-Rolle-Aubonne

2 FINANCES

Diminution des charges de CHF 88'000 et diminution des revenus de CHF 755'000.

21 Impôts

Comme expliqué en page 1, chiffres proches des comptes 2017.

22 Service Financier

Fonds de péréquation horizontal et retour selon acomptes 2019.

- 220.4902 Nouveau poste pour le rendement des fonds propres de l'auberge.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

Diminution des charges et augmentation des revenus.

31 Terrain

- 310.3180 Facture cantonale à payer pour mensuration cadastrale terminée en 2018

320 Forêts

Voir page 1, en vue de la création d'un groupement forestier

321 Gravière

Ouverture au printemps 2019, ventes estimées.

- 321.4360 Vente de bois suite au défrichement

322 Pâturages

L'entretien des murs et les subventions ont rejoint le chapitre des pâturages.

35 Bâtiments communaux

Augmentation des charges et augmentation des revenus.

3520 Greffe

3520.3110 Achat de nouvelles chaises pour la salle de Municipalité et lampes de bureau administration

3521 Auberge

Première année complète après rénovation.

Rendement fonds propres de 1% sur le montant des fonds propres investis.

3523 Marmouzets

Revenus et charges selon budget AISGE, moins CHF 10'000 pour la cours réalisée en 2018.

3524 Salle Polyvalente

Rien de particulier.

3525 Farandole

Peu de variation.

3530 Ferme Galé

Rubrique équilibrée, attribution de l'excédent de revenu au fonds de rénovation.

3531 Maison Paul

L'issue de cette bâtisse sera examinée prochainement par la Municipalité.

4 TRAVAUX

Charges en légère augmentation, revenus stables.

42 Service de l'urbanisme

420.3180 inclus montant pour étude plan de zones

43 et 44 Routes, parcs, promenades, cimetière

430.3312 1^{er} amortissement du préavis N° 2/2018, chemins AF

430.3313 1^{er} amortissement du préavis N° 7/2018 véhicule de voirie

440.3140 Réfections de fontaines

45 Ordures ménagères (450) et déchetterie (451)

Ces chapitres ont été remaniés en 2014, afin de contrôler les charges liées aux ordures ménagères et aux charges des déchets liées à la déchetterie, ceci pour faire suite à l'introduction de la taxe au sac. La loi prévoit que la totalité des charges de ces rubriques soit couverte par des recettes non fiscales. (= taxe)

Les deux rubriques ne varient que de très peu par rapport au budget 2018.
Les CHF 15'000 d'amortissement des travaux à la déchetterie (préavis 8/2014) ne font pas partie du calcul pour fixer la taxe ordures ménagères.

451.4900 Ce montant représente une prise en charge du chapitre social (710.3900) pour 440 jeunes estimés de moins de 25 ans qui sont exonérés de la taxe communale

46 Réseaux d'égouts et d'épuration

Rubrique équilibrée par la loi. Attribution prévue sur les fonds de réserve égouts.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Diminution globale des charges.

51 Enseignement primaire, 80 élèves, moins 5, coût unitaire en diminution à CHF 4'833.06

52 Enseignement secondaire, 75 élèves, moins 1, coût unitaire en diminution à CHF 5'940.51

6 POLICE

Diminution des charges et maintien des revenus.

60 Administration

600.3511 Diminution de nos acomptes pour participation à la police cantonale.

65 SDIS

650.3520 Augmentation du prix par habitant à CHF 42.29.

66 ORPC

660.3520 Pas de changement.

7 SECURITE SOCIALE

Acomptes à payer pour 2019, voir page 1.

71 Service social

Quelques ajustements de poste selon utilisation des services.

72 Prévoyance sociale cantonale

Voir page 1.

73 Santé publique

730.3650 Diminution à CHF 94 par habitant
Ce poste sera repris par le Canton contre bascule d'un point d'impôt en 2020.

8 SERVICES INDUSTRIELS

Charges et revenus équilibrés.

81 Service des Eaux

810.3010 Adaptation pour tenir compte du temps de travail consenti pour ce service

810.4350 et Séparation entre vente d'eau dans le village et vente d'eau à St-Cergue (convention)
810.4360

84 Service de la chaleur-force

Chapitre équilibré ; attribution à fonds de rénovation du chauffage à plaquettes pour travaux futurs.

Ainsi, le budget 2019 présente un excédent de charges de CHF 48'890.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Trélex

Vu le préavis municipal N° 9/2018

Entendu le rapport de la commission des finances

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide d'accepter le budget 2019 tel que proposé

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :
Y. Ravenel

La Secrétaire :
L. Suva

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité dans sa séance du 29 octobre 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal le 7 décembre 2018.

Annexes :

- Budget par ordre administratif
- Tableau comparatif
- Tableau des investissements, pour information